RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Déclaration de cession de droits sociaux

Date d'enregistrement : 19/03/2025
Référence d'enregistrement : 2025C9999186966
Mode de paiement : CB
Montant des droits payés : 25 €

Déclaration reçue par : Service National de l'Enregistrement
3 place du Champ de Foire
42300 Roanne

2D-DOC

Cession de droits entre Severine LEVY et Laurent ALLOUCHE

I - Modalités de déclarations

Cession de gré à gré

II - Cessionnaire

Laurent ALLOUCHE Né(e) le 19/12/1970 à DREUX (28)
7 RUE DES MEUNIERS
VINCENNES (94)

III - Cédant

Severine LEVY (ALLOUCHE) Né(e) le 30/01/1976 à DREUX (28)
110 A RUE DE MONTREUIL
VINCENNES (94)

IV - Société concernée

Numéro SIREN : 931253488
Désignation : AUTRE ABA
Adresse : 88 RUE DE MONTREUIL
VINCENNES (94)
Cette personne morale est-elle une société mentionnée à l'article 1655 ter du CGI ? NON
Les participations cédées confèrent-elles au cessionnaire, direct ou indirect, le droit à la jouissance d'immeubles ou de fractions d'immeubles au sens de l'article 728 du CGI ? NON
Le cessionnaire a-t-il acquitté ou s'est-il engagé à acquitter des dettes contractées auprès du cédant par cette personne morale ? NON

V - Renseignements relatifs à la cession

Date de la cession : 01/03/2025
Prix : 1,00 €
Nombre de parts cédées : 45 Nombre total de parts : 100
Numéro des parts cédées : 46 A 90
Motif d'exonération ou de non-taxation de la plus-value : Aucun

VI - Origine de propriété des droits

Identité du cédant : ALLOUCHE SEVERINE EPOUSE LEVY
Adresse : 110A RUE DE MONTREUIL 94300 VINCENNES
Nature de la mutation : CESSION
Date de l'acquisition : 22/07/2024
Valeur ou prix d'acquisition : 450,00 €

VII - Liquidation des droits

	Base d'imposition	Droits calculés
Prix	1,00 €	
Charges déductibles	0,00 €	
Abattement appliqué	- 0,00 €	
Base taxable retenue	**1,00 €**	
Taux applicable	5 %	
Droits calculés		0,00 €

VIII - Paiement des droits

Application du minimum de perception[1]		25 €
Montant à payer		**25 €**

[1]Un minimum de perception est appliqué à votre déclaration selon les conditions régies par l'article 674 du Code Général des Impôts.